CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

STRATÉGIE EAU CANTONALE

RAPPORT D'AVANCEMENT 2023

À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ÉTAT

L'eau, ressource indispensable à toute forme de vie.

Éditorial

Aucune frontière, qu'elle soit communale, cantonale ou nationale, aucune distinction entre genres et espèces ne diminue l'importance et la nécessité de l'eau. L'eau est insensible aux structures sociales, aux débats politiques et aux enjeux économiques. Elle est en revanche vitale pour tout organisme vivant. Et elle se raréfie.

Dans un contexte mouvant et incertain dû aux changements climatiques, il est absolument nécessaire de coordonner, entre les acteurs publics, privés et la société civile, la gestion de cette ressource multifonctionnelle. En ce sens, je me réjouis de la nomination, à la fin 2023, de Laurent Horvath en qualité de délégué aux questions relatives à l'eau. Cette nomination est un pas très important dans la bonne direction car tout est à faire, ou presque. En allouant ce poste à mon Département, le Grand Conseil a montré qu'il est bien conscient de l'enjeu et qu'il se préoccupe du sujet.

La question de l'accessibilité des données nécessaires à un pilotage pertinent de la ressource est cruciale. Dans ce contexte, la gouvernance de l'eau constitue un enjeu stratégique. Pour rappel, en Valais l'eau appartient aux communes tandis que le canton est propriétaire du Rhône. Dès lors, la marge de manœuvre étatique est relativement limitée concernant la mise en œuvre des 39 mesures de la stratégie eau cantonale. Le présent rapport annuel démontre pourtant que les travaux avancent. Il n'en reste pas moins que, sans toucher à l'autonomie communale, il est important d'adapter les bases légales existantes ou d'en créer d'autres afin de faciliter et de favoriser les synergies. Il s'agit d'un chantier important que nous devrons conduire dans un futur proche.

En reconnaissant collectivement l'importance de l'eau, la population, les partenaires privés et les politiques peuvent œuvrer de concert pour assurer la préservation de la ressource et répondre aux défis croissants liés à son utilisation. Mon Département s'y engage avec conviction. C'est dans cet esprit que je remercie le groupe de travail « stratégie eau cantonale » pour tout ce qu'il accomplit et que je souhaite plein succès au délégué aux questions relatives à l'eau.

Franz Ruppen
Chef du Département
de la mobilité, du territoire
et de l'environnement

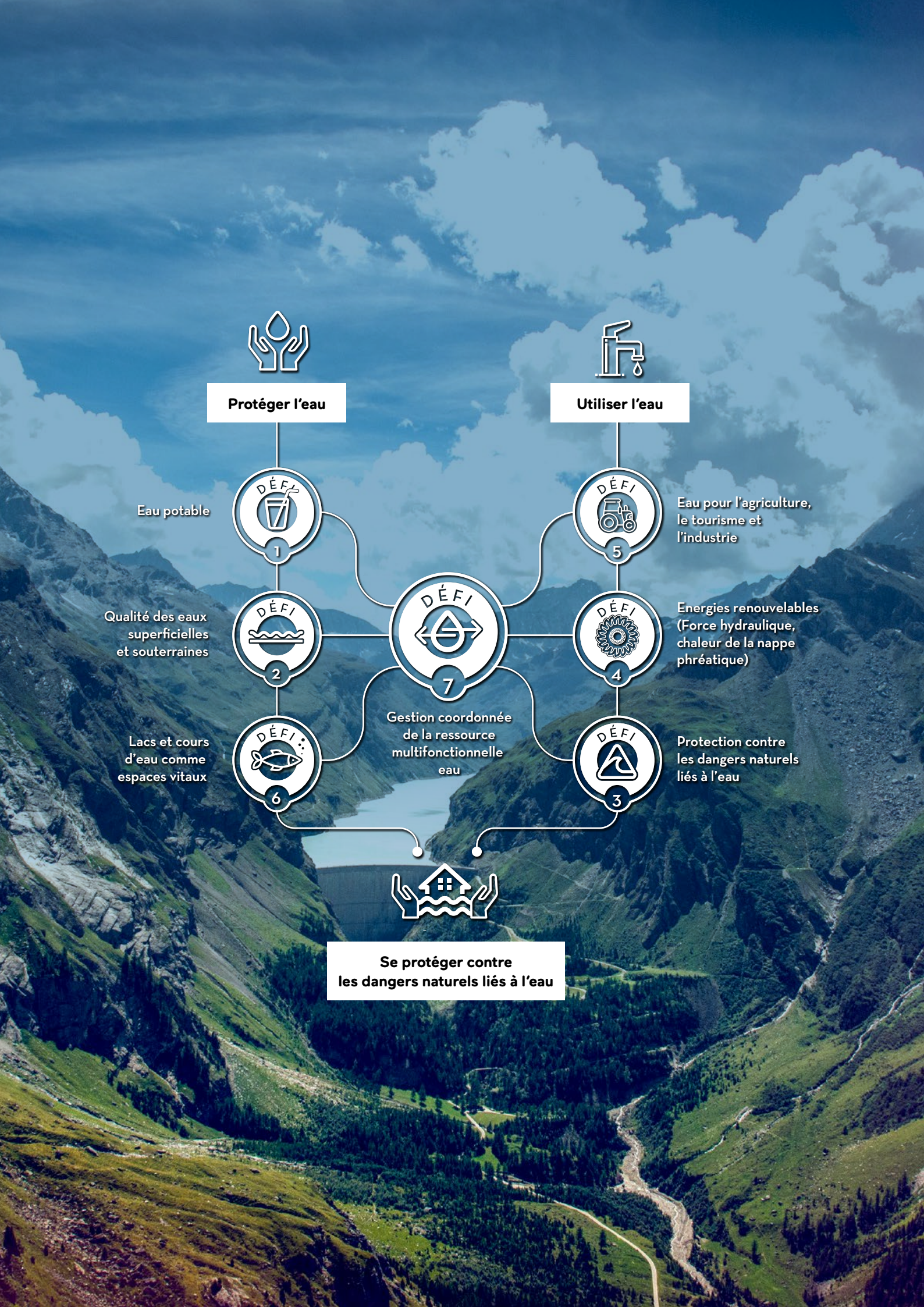
Protéger l'eau
Utiliser l'eau
DÉFI
1
Eau potable
DÉFI
2
Qualité des eaux superficielles et souterraines
DÉFI
6
Lacs et cours d'eau comme espaces vitaux
DÉFI
7
Gestion coordonnée de la ressource multifonctionnelle eau
DÉFI
5
Eau pour l'agriculture, le tourisme et l'industrie
DÉFI
4
Energies renouvelables (Force hydraulique, chaleur de la nappe phréatique)
DÉFI
3
Protection contre les dangers naturels liés à l'eau
Se protéger contre les dangers naturels liés à l'eau

Mot du Président

Le groupe de travail « stratégie eau cantonale » s'est réuni à cinq reprises en 2023. La gestion intégrée et coordonnée de la ressource étant le moteur de ladite stratégie, le groupe de travail regroupe des représentants des cinq départements cantonaux, issus de onze services. Un représentant de la Fédération des communes valaisannes en fait aussi partie. Afin d'étoffer cette participation et de renforcer les synergies, les antennes régionales ont été invitées à se joindre aux travaux en cours. Leur intégration est espérée pour 2024.

Une nouvelle fois en 2023, l'eau a occupé le devant de la scène médiatique, en lien avec les pénuries estivales, sous l'angle énergétique, mais aussi en raison des catastrophes naturelles provoquées par des précipitations abondantes. Dans ce contexte, la prise de conscience des dangers, des besoins, des usages ou voir même des conflits d'usages liés à l'eau, progresse à tous les niveaux. Il était temps.

Notre stratégie eau cantonale a clairement été élaborée pour éviter une « guerre de l'eau ». Évidemment, cette question préoccupe également la Confédération. En 2022, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en eau qui propose différentes mesures. Il recommande notamment aux cantons de gérer l'eau à l'échelon régional et de mesurer la consommation actuelle de manière plus détaillée. Cela amène deux constats. Le premier est que l'absence de données complètes que nous connaissons en Valais rend très difficile une utilisation durable de l'eau avec, comme conséquence, une mise en péril de la sécurité hydrique à long terme. Investir dans la collecte systématique de données sur l'eau est donc une étape cruciale pour orienter des actions informées et pérennes dans la gestion de cette ressource précieuse, et j'invite ici les communes, propriétaires de l'eau en Valais (hormis du Rhône)

Président

Thomas Knubel
Secrétaire général adjoint (DMTE)

DMTE

Christine Genolet-Leubin
Cheffe du Service de l'environnement

DMTE

Jean-Christophe Clivaz
Chef du Service des forêts, de la nature et du paysage

DSIS

Marie-Claude Noth-Ecoeur
Cheffe du Service de la sécurité civile et militaire

DMTE

Daniel Devanthéry
Ingénieur dangers naturels, Service des dangers naturels

DMTE

Rudolf Pesch
Chef de la section Rhône & Léman, Service des dangers naturels

DMTE

Sonia Veckmans
Aménagiste, Service du développement territorial

DSIS

Yvon Crettenand
Biologiste, Service de la chasse, de la pêche et de la faune

DMTE Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
DSIS Département de la sécurité, des institutions et du sport

à agir en ce sens. Deuxièmement, il est grand temps de nous diriger vers une gestion par bassins versants, essentielle pour relever les défis complexes liés à l'eau. Il s'agit de favoriser une approche collaborative, impliquant les acteurs locaux et les communautés riveraines dans la prise de décision, pour une gestion plus résiliente et équilibrée des ressources hydriques.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé des ateliers destinés aux communes valaisannes. Une cinquantaine de responsables des services techniques et d'élus communaux ont participé à deux rencontres organisées à Martigny, dans le cadre de la Foire du Valais les 3 et 6 octobre 2023, pour échanger sur l'approvisionnement en eau en cas de pénurie.

En 2013, le canton a été précurseur en se dotant d'une stratégie eau. Nous avons travaillé à la mise en œuvre de ses trente-neuf mesures, dont l'avancement est l'objet du présent rapport. Aujourd'hui, il s'agit de passer à la vitesse supérieure pour ne pas prendre du retard. Il appartient donc à chacune et chacun d'entre nous de devenir les ambassadrices et les ambassadeurs d'une utilisation rationnelle et coordonnée de la ressource multifonctionnelle « eau ». C'est dans cet esprit que j'adresse mes chaleureux remerciements à tous les membres du groupe de travail « stratégie eau cantonale » pour leur engagement sans faille.

Thomas Knubel
Président du groupe de travail
« stratégie eau cantonale »

DFE
Frédéric Zuber
Collaborateur scientifique, Service de l'énergie et des forces hydrauliques

DEF
Laurent Maret
Chef de l'Office des améliorations structurelles, Service cantonal de l'agriculture

DEF
Vincent Reynard
Collaborateur scientifique, Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

FCV
Stève Lattion
Représentant de la Fédération des communes valaisannes, président de Liddes

DFE
Javier Garcia
Collaborateur scientifique, Service de l'énergie et des forces hydrauliques

DEF
Michel Beytrison
Adjoint et remplaçant du chef du Service de l'enseignement

DSSC
Elmar Pfammatter
Chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires

État au 31.12.23

DFE Département des finances et de l'énergie **DEF** Département de l'économie et de la formation
DSSC Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Laurent Horvath

Délégué aux questions relatives à l'eau

Le Conseil d'État a nommé Laurent Horvath au poste de délégué aux questions relatives à l'eau, rattaché au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Entré en 2020 au BlueArk Entremont, le pôle d'innovation dans le domaine de l'eau, il en est devenu le directeur adjoint en 2022. Laurent Horvath est également directeur Innovation d'Altis Groupe SA. Il entrera en fonction le 1er avril 2024.

Économiste d'entreprise, titulaire d'un Master of Science de l'Université de Xavier, Cincinnati, USA et d'un MBA en Business Administration de la University of Dallas, USA, Laurent Horvath dispose d'une forte expérience en management de projets transversaux publics - privés ainsi que d'un solide réseau cantonal, national et européen dans le domaine de la gestion de l'eau. Il a notamment dirigé le cluster Cleantech Genève pour les technologies propres et énergétiques et dirigé le projet Smart City pour la ville de Carouge (GE) en coordination avec plusieurs grandes villes européennes. En 2020, il est entré au BlueArk Entremont afin de stimuler l'innovation dans le domaine de l'eau et créer des synergies dans les régions alpines. Il est membre du groupe de travail « Employabilité dans les domaines de l'eau » de l'organisation Water Europe basée à Bruxelles.

Laurent Horvath aura pour mission de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie cantonale de l'eau, d'assurer l'intégration et la défense de thèmes favorisant une gestion cohérente et coordonnée de l'eau, et de garantir la coordination stratégique des aspects et des demandes liés à l'eau. Il apportera son soutien aux experts, aux services cantonaux, aux communes et aux entreprises dans les divers projets et les différentes procédures de planification et d'autorisation dans le domaine de l'eau en Valais.

Les communes valaisannes une nouvelle fois réunies autour de l'eau

Le 3 et le 6 octobre 2023, les responsables des services techniques et les élus communaux ont été conviés à participer à deux demi-journées d'information sur le thème de l'approvisionnement en eau en cas de pénurie.

Comment gérer une crise liée à une pénurie d'eau ? Quelles sont les responsabilités du canton et des communes ? Comment rationnaliser l'utilisation de cette ressource ? Avec quelles données et quels outils ? Comment favoriser une planification interrégionale ? C'est à ces principales préoccupations émises lors des ateliers organisés en 2022 que le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, par son groupe de travail « stratégie eau cantonale » et avec le soutien de la Fondation pour les régions de montagne (FDDM), s'est proposé de répondre de manière très pragmatique.

Le Service de la sécurité civile et militaire ainsi que le Service de l'environnement ont animé ces échanges. Des exemples de bonnes pratiques ont été exposés par les communes de Noble-Contrée et de Saas-Grund ainsi que par Sinergy SA. La Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux a présenté ses offres de formations et des solutions concrètes de gestion et de mesures de l'eau potable.

De nouveaux ateliers – entièrement revisités – seront organisés en automne 2024, sur la base des avis recueillis au terme des rencontres 2023. Le souhait de disposer d'une cartographie des données sur l'eau a été émis, tout comme celui de traiter des thèmes prioritaires que sont l'irrigation pour la viticulture, l'agriculture et le tourisme ainsi que l'approvisionnement en eau potable. Sans oublier l'aspect sécuritaire.

Approvisionnement en eau en cas de pénurie

Offres de formations et solutions concrètes

De nouveaux ateliers en automne 2024

Avancement des mesures en 2023

LIGNE DIRECTRICE « A »

Gestion coordonnée de l'eau

A1	**Mise sur pied d'une plateforme d'information sur l'eau en Valais**	La plateforme est opérationnelle et actualisée en permanence. De plus, depuis 2022 des relais existent sur les réseaux sociaux.	100
A2	**Nomination d'un Délégué aux questions relatives à l'eau**	La nomination a eu lieu en décembre 2023.	100
A3	**Élaboration d'une loi sur les eaux**	Le plan directeur cantonal (PDc) contient plusieurs fiches de coordination en lien avec l'eau, notamment la fiche E1 Gestion de l'Eau qui répond, à notre sens, au besoin de croiser les réflexions dans ce domaine pour permettre le bon développement des projets. De plus, des réflexions sont en cours pour examiner si des dispositions supplémentaires peuvent être insérées dans les lois existantes : LcEaux, LcACE actuellement en révision totale pour harmoniser la gestion des dangers naturels, LACC, LFH sans oublier la révision de la loi sur les mines qui doit permettre de régler la gestion des ressources naturelles du sous-sol.	25
A4	**Planification et utilisation communes de l'infrastructure au sein des bassins versants**	Le projet pilote Lienne-Raspille est en préparation pour mise à l'enquête – une opposition du WWF est toujours en cours de traitement.	75
A5	**Société d'exploitation cantonale « La Valaisanne des Eaux »**	Cette mesure n'a pas encore été traitée, priorité ayant été donnée à la réalisation des mesures A1 et A2.	0

LIGNE DIRECTRICE « B »

Formation et recherche

B1	**Renforcement des efforts de sensibilisation des différents acteurs à une gestion durable de l'eau, ressource multifonctionnelle**	Les efforts se concentrent sur la scolarité obligatoire par des interventions de la FDDM et par des messages ciblés dans les supports d'enseignement. Par ailleurs, deux ateliers d'information ont été organisés à l'attention des communes. Les publications régulières sur LinkedIn y contribuent également, au vu des intéressantes interactions qu'elles suscitent.	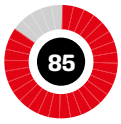
B2	**Renforcement des activités de R&D dans le canton du Valais dans le domaine de la gestion de la ressource eau**	Plusieurs contacts sont établis et se poursuivent avec la HES-SO, Emmanuel Reynard (UNIL), etc. Une coordination est à rechercher entre tous les acteurs R&D actifs en Valais et hors du canton.	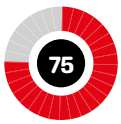
B3	**Renforcement du transfert de connaissances dans le domaine de la gestion de la ressource eau**	Plusieurs acteurs effectuent des transferts de connaissance. Il convient de les identifier afin de coordonner, créer des synergies et de les rendre visibles auprès des publics.	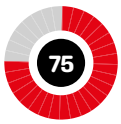

LIGNE DIRECTRICE « C »

Alimentation en eau potable

C1	**Création d'une vue d'ensemble systématique de l'alimentation en eau potable dans les communes valaisannes**	Trois communes n'ont pas transféré les données, dont deux qui souhaitent effectuer la saisie elles-mêmes.	95
C2	**Optimisation de la protection des captages d'eau potable**	Contrôles principalement effectués lors des inspections des Services des eaux par le SCAV : 62 inspections ont été effectuées en 2023. Le contrôle et la coordination des mesures de protection territoriales (zones de protection) sont effectués par le SEN.	75
C3	**Garantie d'un entretien suffisant des captages d'eau, des réservoirs et des réseaux de conduites des alimentations en eau potable**	Contrôles effectués lors des inspections des Services des eaux par le SCAV : 62 inspections ont été effectuées en 2023. Le nombre élevé d'ouvrages, leur accessibilité durant la saison d'hiver et la multiplicité de réseaux privés d'altitude complexifient l'exécution des contrôles.	75
C4	**Amélioration de la sécurité d'approvisionnement par un renforcement de la coopération intercommunale**	La gestion des réseaux d'eau communaux n'est pas du ressort du canton. Plusieurs projets ont vu le jour et se sont réalisés, d'autres sont en cours d'étude. La coopération semble plus facile dans les régions de plaine. Les communes devraient réfléchir et profiter de la correction du Rhône pour interconnecter leurs réseaux et envisager une coordination dans le cadre du retour des concessions. Les prélèvements d'eaux devront être régularisés à la première occasion (droits immémoriaux). Plusieurs ateliers ont été organisés en 2022 et en 2023 pour sensibiliser les communes à une gestion coordonnée et partagée de l'eau (bassin versant).	35

LIGNE DIRECTRICE « D »

Assurer une qualité élevée de l'eau

D1 Exécution systématique des directives existantes

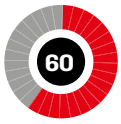

Au niveau des paiements directs, de nouvelles mesures notamment dans les contributions au système de production ont été mises en œuvre pour diminuer les intrants (produits phytosanitaires, engrais). Les exigences sur ces nouveaux programmes de systèmes de production respectueux de l'environnement ont été largement diffusées et la participation des exploitants est élevée. Ces nouveaux programmes ont permis d'augmenter de plus de 4 millions de francs les paiements directs 2023 en Valais. Depuis 6 ans, des contrôles spécifiques pour la protection des eaux ont été réalisés conjointement entre l'Office des paiements directs et le Service de l'environnement. Toutes les bordures tampons des cours d'eau traversant le vignoble ont été contrôlées ainsi que celles le long des routes. En 6 ans, l'amélioration y est réelle. En 2023 seuls 2,7 % des mètres linéaires contrôlés le long des cours d'eau ont été relevés non-conformes. Si les manquements étaient toujours présents, des réductions de paiements directs et des contraventions aux propriétaires ont été appliquées.

En arboriculture, la mise en œuvre du programme de subvention pour les machines de désherbage a permis l'abandon d'utilisation d'herbicides sur 260 ha. Une vingtaine d'exploitations participent au projet ArbophytoRed visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse de 30 % sans perdre en rendement ni en qualité.

Le SEN et le SCA ont étroitement collaboré pour mettre en œuvre des stations de lavage répondant aux besoins actuels, sans effluent, afin d'éviter des rejets aux STEP. Les projets pour les communes de Chamoson et de Saxon ont été approuvés en 2022. Au vu des coûts conséquents pour la réalisation des mesures collectives, des réflexions sont actuellement menées pour rechercher une optimisation des systèmes collectifs et individuels. La commune de Fully a déposé un projet d'assainissement de la place actuelle durant l'année 2023.

D2 Assainissement des anciennes décharges /*sites contaminés*

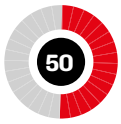

L'assainissement des sites contaminés ayant un impact sur la qualité des eaux est réalisé à 56 %, en légère hausse. La mise à disposition de données liées aux polluants dans les eaux souterraines est réalisée à 100 %. Les mesures pour éviter la dissémination de polluants grâce à des pompages se poursuivent.

D3	**Entretien des conduites d'eaux usées**	Le canton n'a qu'un rôle incitatif vis-à-vis des communes qui construisent, gèrent et entretiennent les réseaux d'eaux usées. Les moyens mis actuellement à disposition sont insuffisants. Une directive sur les règlements et le financement de l'assainissement par des taxes adaptées à la législation a été finalisée et homologuée par le CE (100 %). En 2023, l'inventaire des équipements des déversoirs d'orages (DO) et des bassins d'eaux pluviales (BEP) devant être équipés de mesure s'est poursuivi (50 %).	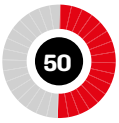
D4	**Réduction du lessivage des engrais de ferme**	Cette mesure est restée stable en 2023. Les épandages en plaine sur les surfaces agricoles utiles (SAU) respectent en général les exigences légales. L'épandage en zone d'alpage ne respecte malheureusement pas toujours les zones protégées (ZP). Des contrôles y relatifs sont en cours et une cartographie des alpages avec superposition aux ZP est à bout touchant (95 % depuis 2021). Le contrôle du respect de l'épandage des engrais de ferme à l'alpage est réalisé à 25 %. Un inventaire des conflits majeurs entre exploitation d'alpage et ZP a débuté (25 %), de même que la mise à jour des ZP selon les exigences révisées OEaux (25 %).	
D5	**Entretien et rénovation des stations d'épuration**	Cette mesure est restée stable en 2023. Le fonctionnement des STEP est contrôlé régulièrement. Un bilan annuel est publié chaque année (100 %). Le suivi des procédures d'extension de capacité des STEP s'est poursuivi en 2023 et est réalisé à 75 %.	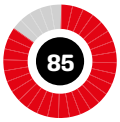
D6	**Réduire la quantité des eaux claires parasites (ECP) dans les réseaux d'eaux usées /*Améliorer le régime des eaux parasites***	Cette mesures est restée stable en 2023. La quantité d'eaux claires parasites en entrée de STEP est encore trop importante : 50 % des eaux arrivant sur les STEP. Mesures en cours : mise à jour des règlements et des taxes d'assainissement sur les communes (25 %). Une directive sur les règlements et financements de l'assainissement par des taxes adaptées à la législation a été finalisée et homologuée à fin 2021 (100 %). La mise à jour des règlements et des taxes d'assainissement sur les communes progresse, avec un état d'avancement à 35 %. Le suivi de l'évolution des ECP à travers le bilan des STEP est réalisé à 100%.	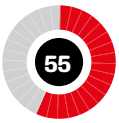

LIGNE DIRECTRICE « E »

Protection contre les dangers naturels

E1	**Renforcer les mesures organisationnelles et techniques de protection**	De grands projets d'aménagements de cours d'eau latéraux (Vièze, Dranse, Morge, Viège, etc.) sont en cours de réalisation pour sécuriser les agglomérations de plaine et les projets de protection sont également nombreux en montagne. Les bases de danger sont bien établies, mais des actualisations importantes sont à faire et des nouveautés sont à satisfaire pour la Confédération (p.ex. cadastre ouvrages de protection).	60
E2	**Utiliser les retenues d'eau des aménagements hydroélectriques pour la protection contre les crues**	Ce point est englobé dans le système de prévision et gestion de crues, Minerve. La gestion des mesures préventives à prendre par les exploitants d'aménagements hydroélectriques en cas d'urgence est maintenant incluse dans la nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau, et précisée dans son ordonnance.	50
E3	**Garantir l'espace réservé aux eaux**	La détermination des ERE est faite à 95 %, mais le contrôle et l'extensification des usages prendront du temps pour aboutir à une gestion conforme des rives selon objectifs art. 36a LEaux.	45
E4	**Définir des prescriptions en matière de construction et d'utilisation du sol dans les zones à risque**	Réalisées, ces prescriptions figurent déjà dans la Directive cantonale du 7 juin 2010 relative à l'établissement des zones de danger et aux autorisations de construire s'y rapportant. La directive est en révision mais les prescriptions ne changent pas foncièrement.	100
E5	**Renforcer l'élaboration de plans d'urgence et la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afférentes**	Modèle Rhône de fiches d'observation et d'intervention (80 %). La couverture régionale en observateurs en dangers naturels est relativement complète et les responsables sont de mieux en mieux formés et équipés en outils de prévision. Portail web des dangers naturels Guardaval (fusion des anciens portails Viva et Guardaval) (85 %). Veille Hydro-Meteo (CREALP) (100 %), surveillance des orages (SORA) (100 %) et PAI communaux coordonnés Rhône et cours d'eau (35 %).	75
E6	**Garantir la disponibilité des eaux d'extinction**	Le concept cantonal de protection contre les incendies de forêt est réalisé à 100 %, les concepts régionaux avec analyse des points d'eau et dangers le sont à 85 %.	85

LIGNE DIRECTRICE « F »

Production d'énergie

F1	**Mise en œuvre des mesures de la stratégie force hydraulique**	Le SEFH et les FMV ont élaboré une étude de base sur le potentiel de la force hydraulique en Valais et 8 projets ont été introduits dans le plan directeur cantonal par le Conseil d'État, puis par le DETEC en décembre 2023.	90
F2	**Optimiser les débits résiduels**	Deux aménagements ont reçu la décision d'assainissement en 2023, deux autres doivent encore recevoir une décision en 2024	95
F3	**Optimiser les conditions-cadres de la production hydroélectrique**	Plusieurs actions sont en cours et sont restées stables par rapport à 2021 : collaboration avec la RKGK, recensement de la statistique de la production, discussion sur les redevances, collaboration internationale dans le cadre de la Gouvernance du Rhône et renouvellement des concessions (5 dossiers en cours). De plus, la seconde tranche de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver 2024 a été acquise avec succès conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH).	35
F4	**Élaborer des concepts d'exploitation de la chaleur de l'eau souterraine**	Des cartes d'admissibilité destinées à la gestion et protection renforcée des eaux souterraines sont disponibles sur le SIT-Valais, notamment une pour l'exploitation de la chaleur des eaux souterraines. Les programmes de promotion du SEFH sont en cours et soutiennent l'installation de pompes à chaleur (PAC) eau-eau et celle de conduites du chauffage à distance (CAD) par des subventions cantonales. Le projet VaTherLEaux (valorisation thermique de la nappe phréatique) a été finalisé en 2022. Un mandat pour la surveillance de la nappe a été attribué en 2023.	85
F5	**Renforcer les projets de géothermie profonde**	Une loi sur les ressources du sous-sol est en voie d'élaboration. Finalisation du texte de la loi, de l'ordonnance et du message durant la prochaine période. Un manque de ressource freine l'avancement de cette mesure.	35

LIGNE DIRECTRICE « G »

Approvisionnement de l'économie

G1 **Optimiser la gestion de l'irrigation**

Le projet INTERREG RESERVAQUA a été finalisé en 2023. Il a fourni une base cartographique ainsi qu'une méthodologie pour le diagnostic de l'approvisionnement en eau des régions de montagne, notamment par la réalisation de cas pratiques comme la détermination et l'anticipation des déficits en eau de l'alpage de la Combe de l'A sur la commune de Liddes.
Le projet Lienne-Raspille, visant la coopération et la coordination à l'échelle de bassin versant, devrait aboutir prochainement à l'octroi des concessions. une opposition est encore en cours de traitement. Dans la lignée de ce projet, un soutien à l'adaptation des infrastructures et au développement des technologies d'irrigation au goutte-à-goutte a été réalisé pour le vignoble de Salquenen. Des essais et des tests visant à optimiser l'utilisation de l'eau ont été réalisés. Le Service de l'agriculture va soutenir de manière incitative le passage au système goutte-à-goutte pour le vignoble valaisan dans le cadre du projet de modernisation et de valorisation du vignoble valaisan.
Dans le cadre de l'élaboration du plan climat cantonal, six mesures sont en cours de réflexion pour optimiser les systèmes d'irrigation.

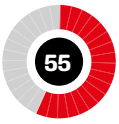

G2 **Entretenir et améliorer l'infrastructure d'irrigation**

Les engagements cantonaux et fédéraux en faveur des projets visant l'entretien et l'optimisation de l'irrigation en Valais représentent pour l'année 2023 un montant de Fr. 7.2 mios. Ces soutiens financiers permettent d'améliorer et d'optimiser les réseaux existants. La plupart de ces réseaux, construits dans les années 1960 à 1980, doivent aujourd'hui être assainis et renouvelés. La réalisation de projets par étapes, via des plans directeurs communaux, permet au canton et aux communes de lisser les investissements tout en priorisant les mesures en fonction des disponibilités financières et budgétaires du canton et des communes concernées.

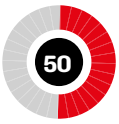

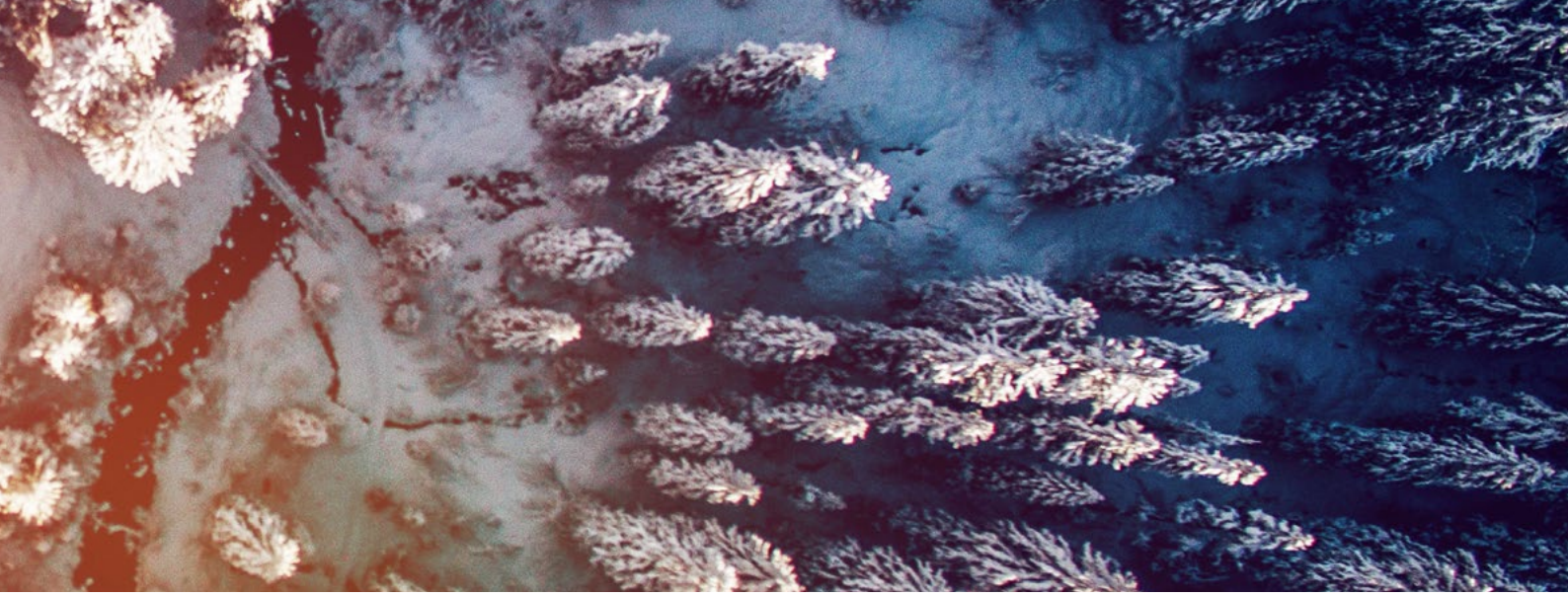

G3 **Maintenir la disponibilité de l'eau pour l'industrie et l'artisanat**

Les industries du canton du Valais bénéficient de l'eau dont elles ont besoin pour leurs productions. Un inventaire des captages pour une utilisation industrielle est réalisé à 100 %. Une demande a été adressée aux communes afin de recenser tous les prélèvements. La régularisation de tous les prélèvements d'eau par bassin versant est espérée pour 2030. Le risque d'un manque d'eau pour l'agriculture et la pisciculture dans les cours d'eaux est relevé.

G4 **Promouvoir la mise en valeur économique du produit eau**

À ce stade, priorité est donnée à la sécurité de l'approvisionnement ainsi qu'à la qualité de celui-ci. Toutefois, la promotion de la ressource fait l'objet de mesures qui sont déclinées dans le Plan climat. Le GT stratégie eau a édité une brochure d'information pratique à l'attention des communes valaisannes.

G5 **Optimiser la gestion de l'eau pour l'enneigement artificiel**

La gestion multifonctionnelle de l'eau est stratégique pour le futur de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation. La gestion de l'eau doit être analysée pour les 4 saisons. Cette mesure est du ressort des communes au moyen des Plans directeurs intercommunaux (PDi), des options communales de développement, des Plans d'affectation des zones (PAZ) et des Règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ). L'État peut, au minimum, les y sensibiliser. Les prélèvements d'eau de surface devront être régularisés (droits immémoriaux).

G6 **Promouvoir l'utilisation des eaux thermales**

Le SETI a octroyé des prêts pour plusieurs millions de francs afin de soutenir des projets de bains thermaux existants, notamment en lien avec l'hébergement touristique, afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique ainsi que leurs infrastructures annexes. La promotion est assurée soit par les destinations elles-mêmes, soit par Valais-Wallis Promotion.

LIGNE DIRECTRICE « H »

Maintenir et revaloriser les biotopes

H1	**Mettre en œuvre la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux de la Confédération**	Suivi des projets communaux de revitalisation en progression (15 %). Sur les 300 km de linéaire cours d'eau à améliorer, env. 30 km ont été revitalisés en 10 ans (10 %) et env. 80 km sont en cours d'étude ou juste approuvés (27%). Promotion de la renaturation selon planifications cantonales: 60 %. Une communication ciblée aux communes, autant politique que technique, par tous les acteurs de l'État est essentielle pour la progression des aménagements de cours d'eau en faveur de l'environnement de proximité, du climat et donc de la qualité de vie de l'humain.	35
H2	**Renaturer les zones humides**	Les mesures d'entretien et de suivi mises en place dans les sites revitalisés de la plaine du Rhône permettent de stabiliser quelque peu la situation en assurant le maintien d'un certain niveau de qualité pour ces habitats. La gestion des zones tampons reste problématique pour plusieurs sites. Des solutions sont en cours de recherche notamment par l'adaptation des décisions de protection du Conseil d'État pour intégrer la zone tampon (Rigoles de Vionnaz). Des changements de régime hydrique ou des évènements particuliers doivent de plus en plus être pris en compte pour la gestion de ces sites. Le projet de revitalisation du site de Poutafontana est toujours en attente.	45
H3	**Soutenir une extensification des mesures d'entretien des cours d'eau**	Directive entretien – partie canaux est achevée (100 %). Directive entretien – global (70 %). Application des nouvelles directives (30 %). Lutte contre les néophytes – manuel et formation (100 %). La mesure de lutte contre les néophytes – application progresse (50 %). La pratique d'entretien extensif et la lutte contre les néophytes entrent lentement dans les mœurs. La sensibilisation aux bonnes pratiques doit se poursuivre étroitement.	75
H4	**Poursuivre la mise en réseau des différents petits biotopes**	Il y a peu voire pas d'évolution de la situation en plaine du Rhône, principalement du fait des contraintes insurmontables que posent les surfaces d'assolement. Seul sur les coteaux, où les terrains sont moins convoités, se dessinent quelques possibilités de mise en réseau d'espaces humides, souvent en relation avec l'exigence légale d'instaurer des compensations écologiques.	35

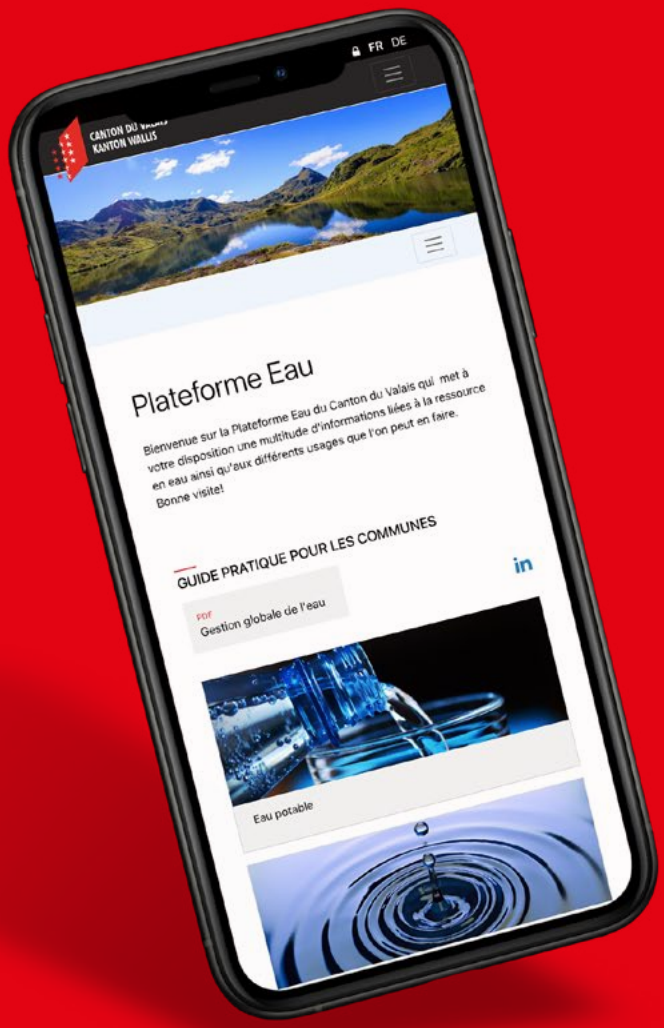

La plateforme Eau du canton du Valais met à disposition une multitude d'informations liées à la ressource en eau ainsi qu'aux différents usages que l'on peut en faire.

Photos ©Valais/Wallis Promotion **David Carlier** [pp. 3, 9, 10, 11, 16, 17, 18] **Giovanni Castell** [pp. 4, 5] **Pascal Gertschen** [pp. 6, 7] **Christian Pfammatter** [pp. 1, 12, 13, 14, 15] Photo Laurent Horvath **©Sedrik Nemeth** [p. 6]

L'eau, une ressource précieuse à préserver...

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS